



# ACTUALITE DE LA PROTECTION SOCIALE

## UNE JOURNEE POUR

- **Faire le point sur les derniers changements intervenus**
- **Analyser les modifications à apporter aux stratégies proposées aux clients**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée :

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

**1 jour :**  
**9 Juin**

## PROGRAMME

### **1. Réforme du cumul emploi retraite**

- Les modifications apportées par les dispositions "Fillon 2" et le cumul emploi retraite libéralisé
- Les nouveaux dispositifs en termes de cumul emploi-retraite
- Les impacts en termes de stratégie pour le chef d'entreprise

### **2. Evolution des retraites**

- Les premières orientations fixées par le Gouvernement,
- La convention AGFF au 31/10/2009 ou du sort des retraites d'ici-là,
- Le dispositif carrière longue,
- Le calendrier 2010 GIP Info-Retraite et préparation de la campagne,

### **3. Statut social et régimes TNS**

- Impact de la mise en place effective de l'ISU,
- L'auto-entrepreneur

### **4. Assujettissement des dividendes**

- Le champ d'application et les conséquences de l'assujettissement des dividendes à charges sociales
- Impact du livre blanc du RSI
- Les évolutions apportées par l'EIRL

### **A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :**

- Maîtriser les derniers apports de l'actualité
- Conseiller vos clients en conséquence

## FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

### THEME : ACTUALITE DE LA PROTECTION SOCIALE

DATE :  9 Juin sur LYON

PRIX : Prix public par participant sur Lyon : 413 € TTC

Prix consenti utilisateur des outils Factorielles sur Lyon : 317 € TTC

#### **PARTICIPANT**

CABINET : \_\_\_\_\_

Participant 1 : \_\_\_\_\_

Participant 2 : \_\_\_\_\_

Participant 3 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

#### **FACTURATION (si différent)**

CABINET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

#### **PAIEMENT**

Ci-joint un chèque de ..... € correspondant à une inscription pour ..... participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.

**Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.**

Date

Signature

#### Formations validées

Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

#### **Conditions générales de vente**

**Paiement** Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

**Remplacement** L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

**Annulation** Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.